

Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne

Bulletin
d'informations
Novembre 2024

11

Edito

Le développement des projets se poursuit avec une nouvelle étape clé franchie avec le lancement de la procédure de mise en concurrence pour le second parc.

A l'échelle nationale, les ministres Agnès PANNIER-RUNACHER, Fabrice LOHER et Olga GIVERNET ont présenté la planification maritime à la suite du débat public « la mer en débat ».

Sommaire

Actualité des projets	1
Actualité de la mer en débat	2
Parc : les études	3
Testez vos connaissances	4

Actualité des projets Bretagne Sud

Lancement de la procédure de mise en concurrence pour le second parc

Le 7 juillet, la CRE a lancé le dialogue concurrentiel n°1/2024 portant sur quatre projets d'installation d'éoliennes en mer à l'échelle nationale, situés respectivement au large du sud de la Bretagne, en mer

Méditerranée (deux projets) et en Sud-Atlantique. Cette procédure sera menée en trois phases : sélection des candidatures ; dialogue concurrentiel ; remise et sélection des offres. Au regard de leurs capacités techniques et financières, 12 candidats ont été sélectionnés pour participer à la phase de dialogue concurrentiel.

Actualité de « La mer en débat »

Décision de l'État, en réponse au débat public

Les ministres Agnès PANNIER-RUNACHER, Fabrice LOHER et Olga GIVERNET ont présenté la planification maritime à la suite du débat public « la mer en débat ».

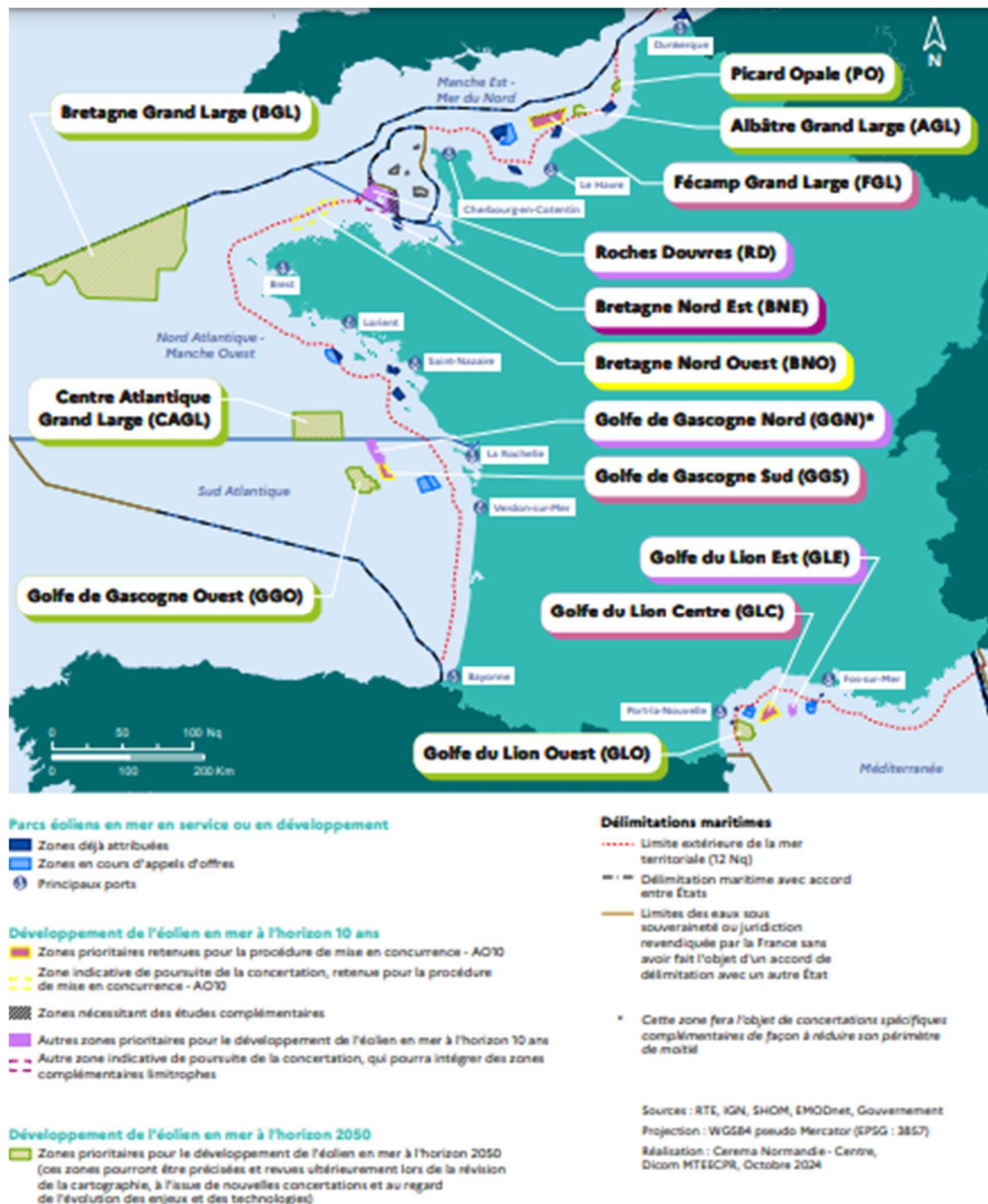
Cette décision planifie notamment le développement de l'éolien en mer, ainsi que le développement des zones de protection forte pour la biodiversité en mer.

Elle comprend ainsi la cartographie des zones prioritaires pour le développement

de l'éolien en mer à l'horizon de 10 ans et de 2050. Cette cartographie permettra le lancement dans les prochains mois du dixième appel d'offres portant sur l'installation de parcs éoliens en mer (AO10) pour une puissance totale de 8 à 10 GW avec l'objectif d'une attribution à l'automne 2026. Des études en mer seront menées par l'Etat sur ces zones dès cet automne. Cet appel d'offres doit permettre

d'atteindre l'objectif de 18 GW en service en 2035.

Cette décision s'accompagne d'un rapport détaillé de réponse (<https://www.mer.gouv.fr/la-mer-en-debat>) adressé par le Gouvernement et RTE à la CNDP, qui répond aux recommandations et questions et détaille les enseignements que l'État et RTE tirent du débat.



Carte extraite du dossier de presse « Présentation des principales orientations de la planification maritime Octobre 2024

Projet Pennavel : lancement de l'étude d'impact environnemental

Une première étape importante pour le projet

Le projet Pennavel, attribué au printemps dernier, a franchi une étape importante avec le lancement de la réalisation de l'étude d'impact environnementale. Cette étude constituera l'élément central du dossier de demande d'autorisation qui devra être déposé à l'automne 2025.

L'étude d'impact détaillée s'articulera autour de quatre grands axes : le milieu physique, le milieu vivant, le patrimoine naturel et paysager et le milieu humain.

L'évaluation fine des effets et la définition précise des mesures à mettre en œuvre par Pennavel, suivant la méthodologie « ERC-S » (Éviter, Réduire, Compenser- Suivre), seront incluses dans le dossier d'autorisation environnementale.

Croisée avec les études techniques menées en parallèle, cette méthodologie permet de concevoir un projet vertueux, ayant l'impact environnemental le plus faible possible sur l'existant.

2 questions à Aldrik de Fombelle, Directeur de la société de projet Pennavel

Quelles sont les prochaines étapes pour le projet ?

La préparation de l'étude d'impact est un travail majeur que nous menons de concert avec les services de l'État, les pêcheurs, les associations et toutes les parties prenantes locales. En parallèle, nous réalisons les études techniques qui détermineront les futurs choix, toujours avec le souci du moindre impact et de maximiser les retombées locales.

Un contrat attribué à un expert breton reconnu

Le bureau d'études Setec énergie environnement, installé à La-Forêt-Fouesnant, a été désigné par Pennavel pour réaliser l'évaluation environnementale, la caractérisation des mesures ERC-S et la préparation du dossier d'autorisation environnementale du projet éolien flottant.

Ce cabinet expérimenté a mené, pendant deux ans, des campagnes en mer, en partenariat avec l'État et RTE (Réseau de Transport d'Électricité), pour collecter des données précieuses sur l'écosystème marin de la zone. Ces informations serviront de base solide à l'étude d'impact à venir.

L'implantation bretonne de ce cabinet a également guidé le choix, cette collaboration soulignant la volonté de Pennavel de travailler de façon prioritaire avec des partenaires régionaux.

De combien de personnes est constituée votre équipe ?

L'équipe, principalement basée en local, est en train de s'étoffer à Lorient. Charlotte Laisné, responsable environnement, et Tanguy du Fretay, coordinateur pêche et usagers de la mer, nous ont par exemple rejoint récemment. Nous continuons à recruter activement. Au total, l'équipe sera constituée d'une quinzaine de personnes.



Les grandes étapes de réalisation et d'exploitation du parc



Testez vos connaissances sur le projet

VRAI ou FAUX : Les photomontages présentés par l'État ne sont pas fiables

FAUX. La réalisation des photomontages respecte une méthodologie précise et homogène, expertisée par le CNRS, sur les parcs en mer (cf. <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/dunkerque/expertise-simulations-visuelles>). Récemment, la mise en service du parc de Saint-Nazaire a permis de réaliser de nouveaux clichés depuis les points de vue utilisés pour les photomontages afin de pouvoir comparer les photomontages avec la réalité observée là où les premières éoliennes du parc sont installées. Ces comparatifs ont montré que les simulations réalisées en amont sont fidèles à la réalité pour ce qui est de la hauteur visible. Les rotors quant à eux sont parfois moins visibles dans la réalité que sur les photomontages (cf. <https://parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr/le-parc-eolien-en-mer/photomontages>).

Pour rappel, un photomontage est une image, en un lieu précis, dans une situation météorologique particulière. Il donne à voir "une" des très nombreuses situations possibles. En fonction de l'heure et du point de vue les éoliennes peuvent apparaître

claires ou sombres. L'arrière-plan peut lui aussi varier du clair au sombre, produisant par effet de contraste, plus ou moins de visibilité du parc éolien. La situation d'éclairage change au cours de la journée. La lumière et l'opacité atmosphérique change également très fréquemment tout au long de l'année, produisant une infinité de situations de visibilité et de rendu. Par ailleurs, un photomontage représente une scène statique, ni les éoliennes, ni le paysage ne sont en mouvement. Il présente une image par définition plane où nos yeux n'ont pas besoin de faire de mise au point dans la profondeur. Cela diffère donc de perception de la réalité dans laquelle chaque individu appréhendera le nouveau paysage avec ses cinq sens et pas uniquement à partir de sa vision en 2 dimensions, sans effet de profondeur.

Enfin, pour disposer d'une restitution correcte du projet dans son environnement, il faut que le photomontage soit présenté, selon les règles de l'art rappelées sur ce site et adaptées à votre écran. Une mauvaise présentation en fait un photomontage trompeur, comme certaines vues réalisées au téléobjectif.

Pour consulter les photomontages des projets de parc Bretagne Sud : <http://www.eolien-en-mer-sud-bretagne-ao5.geophom.info>

Comité de rédaction

L'équipe-projet « Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne » : DGEC, DREAL Bretagne, préfecture maritime de l'Atlantique, préfecture de Bretagne, sous-préfecture de Lorient, DIRM, DDTM du Morbihan, CEREMA, RTE, Conseil régional de Bretagne.

Contact : eolienflottant-ao2021.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Plus d'informations sur le site [eoliennesenmer.fr](https://www.eoliennesenmer.fr)